

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 09/03/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 35 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : RH – Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences  <b>N° 2022-27</b>
--	---

**Présents (35)** : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, LLOP Frédéric, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, OZUN Benjamin, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, DELOM Christian.

**Présents non votant** : GIRON Julienne, ROUSSEL Jean-Claude

**Absents (15)** : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, SOLANA Michel, GAY Eric, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, CASCARRE Victor, ISOART Jean-Michel.

**Procurations (12)** :

- MOUNIQ Jean à PAUCIS Jean
- DUBARRY Jean-Bertrand à CHAZOTTES Michel
- PUYAU Maryse à RICARD Louis
- VIDAILLET Jocelyne à CASPAR Elvire
- MALERE Hélène à DUBERNARD Alain
- DESCOUENS Bernard à ARMANET Henri
- CARTAN Olivier à LACAZE Noël
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
- AIZIER Philippe à DARAN René
- NARS Aline à MIR André
- BEYRIE Maryse à DELOM Christian

Henri ARMANET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triple accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80% du SMIC brut sur la base d'un volume horaire de 30h hebdomadaire retenu pour le calcul.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé à durée déterminée, régi par le Code du travail.

Monsieur le Président propose donc de créer un emploi non permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, à compter du 15 mars 2022, dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 9 mois ;
- Durée hebdomadaire de travail : 20h00 ;
- Rémunération : 916 € brut.

Et de l'autoriser à signer la demande d'aide avec Cap emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec le salarié.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

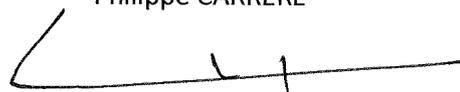
- **DECIDE** de créer un emploi non permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, à compter du 15 mars 2022, dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 9 mois ;
- Durée hebdomadaire de travail : 20h00 ;
- Rémunération : 916 € brut.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU